



RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial Läpp- und Polierflüssigkeit WS 310

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées

Secteur d'utilisation [SU]

SU22 - Utilisations professionnelles: Domaine public (administration, éducation, spectacle, services, artisans)

SU3 - Utilisations industrielles: Utilisations de substances en tant que telles ou en préparations sur si-tes industriels

Usages déconseillés

Secteur d'utilisation [SU]

aucune

Conditions d'utilisation recommandées

PC 24 lubrifiant, lubrifiant et agent de séparation

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant / fournisseur

joke Technology GmbH
Asselborner Weg 14-16, D-51429 Bergisch Gladbach
Téléphone +49 (0) 22 04 / 8 39-0, Fax +49 (0) 22 04 / 8 39-60
E-Mail info@joke.de
Internet www.joke.de

Service des renseignements

Téléphone +49 (0) 22 04 / 8 39-0
Fax +49 (0) 22 04 / 8 39-60
E-mail (personne compétente):
safety-data-sheet@joke.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Renseignements en cas d'urgence

Vergiftungs-I-Z. Freiburg
Téléphone +49 (0) 761 / 1 92 40
INERIS DRC/VIVA/EVEC, France; Telephone: +33 8
2020 1816

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]

Classes de risques et catégories des risques	Consignes en cas de danger	Méthode de classification
--	----------------------------	---------------------------

Acute Tox. 4	H302	
STOT RE 2	H373	

Consignes en cas de risques pour la santé

H302	Nocif en cas d'ingestion.
H373	Les ingestions répétées ou prolongées risquent d'endommager les reins.

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]



GHS07



GHS08

Mot signal

Attention

Consignes en cas de risques pour la santé

H302 Nocif en cas d'ingestion.
H373 Les ingestions répétées ou prolongées risquent d'endommager les reins.

Consignes de sécurité

Prévention

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P264 Se laver mains soigneusement après manipulation.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Réaction

P301 + P312 EN CAS D'INGESTION: Appeler un CENTRE ANTIPOISON/un médecin en cas de malaise.
P314 Consulter un médecin en cas de malaise.
P330 Rincer la bouche.

Evacuation

P501 Éliminer le contenu et les contenants conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.

Informations supplémentaires sur les dangers (UE)

Propriétés physiques

non applicable

Propriétés dangereuses pour l'environnement

non applicable

2.3. Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

non déterminé

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

non applicable

3.2. Mélanges

Description

Mélange de substances répertoriées avec des additifs inoffensifs.

Composants dangereux

CAS No	EC No	Désignation	[% en poids]	Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]
107-21-1	203-473-3	éthylène-glycol	95 < 100	Acute Tox. 4, H302

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Remarques générales

S'il y a un risque d'évanouissement, allonger et transporter les personnes contaminées en position latérale de sécurité.

Demander aussitôt l'avis d'un médecin.

Après inhalation

Transporter la personne accidentée à l'air frais et la faire étendre.

En cas de difficulté à respirer, donner de l'oxygène.

Après contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver immédiatement à l'eau et au savon.

Oter immédiatement les vêtements souillés, y compris les sous-vêtements et les chaussures.

Après contact avec les yeux

Retirer les lentilles de contact existantes si possible

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau.

Demander aussitôt l'avis d'un médecin.

Après ingestion

Ne pas faire vomir.

Observez le danger d'aspiration.

La personne concernée a besoin de calme.

Demander aussitôt l'avis d'un médecin.

Rincer soigneusement la bouche avec de l'eau.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Remarques s'adressant au médecin / symptômes éventuels

Aucune information disponible.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Remarques s'adressant au médecin / traitement

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyen d'extinction

Agents d'extinction appropriés

mousse stable aux alcools

produits extincteurs en poudre

dioxyde de carbone

eau pulvérisée

Moyens d'extinction inappropriés

jet d'eau

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir dégagement de:

En cas d'incendie, libération de gaz de semipyrrogénéation nocifs pour la santé et qui deviennent explosifs au contact de l'air

Oxyde de carbone (CO)

Dioxyde de carbone

L'inhalation de produits de décomposition dangereux peut causer de graves problèmes de santé.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Remarques diverses

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Personnel non formé pour les cas d'urgence

Veiller à assurer une aération suffisante.

Mettre les personnes en sûreté.

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

Tenir à l'écart des sources d'ignition.

En cas de vapeurs/poussières/aérosols utiliser un appareil de protection respiratoire.

Sol très glissant suite au déversement du produit.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

En cas de pollution des eaux ou des égouts, informer les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel, Kieselguhr).

Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Maniement sûr: voir paragraphe 7

Protection individuelle: voir paragraphe 8

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions lors de la manipulation

Éviter les chocs, frottements et décharges électrostatiques. Risque d'inflammation!

Utiliser des outils traités antistatiques.

Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

Veiller à la bonne aération de la pièce y compris au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air).

Mesures générales de protection

Éviter le contact avec les yeux et la peau.

Ne pas inhaler les poussières/les fumées/les aérosols.

Mesures d'hygiène

Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Travailler dans des locaux bien aérés.

Après le travail et au moment des pauses, se laver les mains et le visage.

Remarques relatives à la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute source d'ignition.

Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible.

Les vapeurs du produit sont plus lourdes que l'air.

Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Porter des chaussures à semelle conductrice.



7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé.

Aire de stockage dotée d'une bonne aération.

Remarques relatives au stockage avec d'autres produits

Tenir à l'écart des matières inflammables

Ne pas stocker avec les aliments pour animaux.

Ne pas stocker avec des produits alimentaires.

Ne pas stocker avec des agents oxydants.

Informations diverses relatives aux conditions de stockage

Maintenir les récipients hermétiquement fermés, dans un endroit bien ventilé.

Protéger du rayonnement direct du soleil.

Conserver les récipients à l'abri de l'humidité.

Mettre à l'abri des échauffements/surchauffes.

Classe de 12
stockage (RFA)

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites d'exposition professionnelle (91/322/CEE, 2000/39/CE, 2004/37/CE, 2006/15/CE ou 2009/161/UE)

CAS No	Désignation	Type	[mg/m3]	[ppm]	Remarque
107-21-1	éthylène-glycol	8 heures	52	20	Peau
		Court terme	104	40	

Remarques complémentaires

Les réglementations légales nationales et locales doivent être observées.

8.2. Contrôle de l'exposition

Protection respiratoire

protection respiratoire en atmosphère très concentrée en produit

Protection des mains

gants résistant aux produits chimiques

Informations sur le matériau des gants [type / type, épaisseur, durée de perméation / durée de mouillage, force de mouillage]: DIN EN 374, > 0,4 mm, > 480 min.

Protection des yeux

lunettes assurant une protection complète des yeux

Autres mesures de protection

vêtement de protection anti-feu et antistatique

Limitation et contrôle de l'exposition pour l'environnement

Mesures de prévention des expositions relatives au produit

Prendre les mesures de protection appropriées pour limiter ou empêcher les émissions.



RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

aspect liquide	Couleur jaunâtre	Odeur inodore
--------------------------	----------------------------	-------------------------

Seuil olfactif

Aucune donnée disponible

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
valeur pH	8 - 10	20 °C			
début d'ébullition	190 °C				
Point de fusion	ca. -30 °C				
Point d'éclair	116 °C				
Vitesse d'évaporation	Aucune donnée disponible				
Inflammation (à l'état solide)	non déterminé				
Inflammation (à l'état gazeux)	non déterminé				
Température d'inflammation	410 °C				
Température d'auto-inflammation					Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
Limite inférieure d'explosibilité	3,2 Vol-%				
Limite supérieure d'explosibilité	15,3 Vol-%				
Pression de vapeur	0,1 hPa	20 °C			
Densité relative	1,125 g/cm ³	20 °C			
Densité en vrac	Aucune donnée disponible				
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible				
Solubilité dans l'eau					miscible



	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
Solubilité dans un autre produit	non déterminé				
Coefficient de distribution (n-octanol/ eau) (log P O/W)	non déterminé				
Température de décomposition	non déterminé				
Viscosité Aucune information disponible.	non déterminé				
Test de séparation des solvants	non déterminé				
Teneur en solvant	non déterminé				
Teneur en eau	non déterminé				
Teneur en solides	non déterminé				
Indice de combustion	Aucune donnée disponible				
Sensibilité aux chocs	Aucune donnée disponible				
Propriétés comburantes	Aucune donnée disponible				
Propriétés explosives	Le produit n'est pas explosif.				
9.2. Autres informations	Aucune information disponible.				

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune donnée disponible

10.2. Stabilité chimique

stable

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réagit au contact des agents d'oxydation forts.

10.4. Conditions à éviter

Températures élevées, sources d'inflammation, matériaux incompatibles

10.5. Matières incompatibles

Substances à éviter

Réagit au contact des bases fortes et des agents d'oxydation.

10.6. Produits de décomposition dangereux
oxyde et dioxyde de carbone

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Hautement toxique/Irritation / sensibilisation

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
DL50 aiguë par ingestion	5840 mg/kg	rat		
DL50 aiguë par contact avec la peau	9530 mg/kg	lapin		
Irritation de la peau	Non irritant.			
Irritation des yeux	Non irritant.			
Sensibilisation de la peau	non sensibilisant			
Sensibilisation des voies respiratoires	non sensibilisant			

Toxicité subaiguë - Cancérigène

	Valeur	Espèces	Méthode	Evaluation
Toxicité subaiguë				Aucune donnée disponible
Toxicité subchronique				Aucune donnée disponible
Toxicité chronique				Aucune donnée disponible
Mutagène				Aucune donnée disponible
Tératogène				Aucune donnée disponible
Cancérigène				Aucune donnée disponible

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)
Aucune information disponible.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)
Les ingestions répétées ou prolongées risquent d'endommager les reins.

Danger par aspiration
Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.



RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Effets toxiques sur l'environnement

	Valeur	Espèces	Méthode	Evaluation
Poisson	CL 50 40761 mg/l (96 h)	Oncorhynchus mykiss		
Daphnie	CE 50 4110 mg/l (48 h)	Daphnia magna		

12.2. Persistance et dégradabilité

	Taux d'élimination	Méthode d'analyse	Méthode	Evaluation
Dégradabilité physico-chimique	Aucune donnée disponible			
Biodégradabilité				Facilement dégradable.
Dégradabilité facile	Aucune donnée disponible			
Élimination biologique	Aucune donnée disponible			
Dégradabilité selon WRMG	Aucune donnée disponible			

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

non déterminé

12.6. Autres effets nocifs

non déterminé

Comportement dans les stations d'épuration

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Code déchets	Nom du déchet
15 01 02	emballages en matières plastiques
16 05 08*	produits chimiques d'origine organique à base de ou contenant des substances dangereuses, mis au rebut

Les déchets dont signalés par un astérisque sont considérés comme des déchets dangereux conformément à la directive 2008/98/CE relative aux déchets dangereux.

Recommandations relatives au produit

Ne doit pas être éliminé avec les ordures ménagères.

Éliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.



Recommandations relatives à l'emballage

Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés.

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit.

Produit de nettoyage recommandé

eau

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	ADR/RID	IMDG	IATA-DGR
14.1. Numéro ONU	-	-	-
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	-	-	-
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	-	-	-
14.4. Groupe d'emballage	-	-	-
14.5. Dangers pour l'environnement	-	-	-

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transporter dans des conteneurs fermés, droits et sûrs. Conseils pour une manipulation sans danger: voir sections 6 - 8

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Aucune information disponible.

Transport terrestre et navigation intérieure ADR/RID

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

Transport maritime IMDG

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

Transport aérien ICAO/IATA-DGR

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports.

Informations diverses relatives au transport

Matière non dangereuse au sens de la législation sur les transports - ADR/RID, IMDG, ICAO/IATA-DGR.

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementation nationale

Remarques relatives à la limitation d'activité

Observer les contraintes liées au travail des jeunes.

Observer les contraintes liées au travail des femmes enceintes ou allaitantes.

Prescriptions, limitations et interdictions diverses

BGR 190 (reglas para el uso de protección respiratoria)

BGR 192 (règles pour l'utilisation de la protection des yeux et du visage)



BGR 195 (Règles d'utilisation des gants de protection)

Classe de danger pour l'eau 1 VwVws
légèrement dangereux pour l'eau

Ordonnance relative aux incidents Störfallverordnung, Anhang II (RFA): non cité.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Utilisation recommandée et restrictions

Respecter la législation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.

Informations diverses

H302 Nocif en cas d'ingestion.